

Conférence du 4 mai 2016, Introduction – Pierre Kahn

Quand Lola Petit m'a proposé de faire un propos introductif à cette journée, j'ai bien entendu accepté avec plaisir, un plaisir doublé de l'honneur de partager cette introduction avec Philippe Joutard que je n'avais pas revu depuis la soutenance de thèse de Philippe Gaudin. Mais aussi un plaisir embarrassé, car je ne voyais pas bien quelle pouvait être la nature de ce propos introductif.

Le mieux me semble-t-il est de partir de l'idée d'un enseignement du fait religieux et de la laïcité et de formuler ce qui, selon moi, pose problème dans cet énoncé même.

Je vais me contenter de poser trois de ces problèmes.

1. Le premier est que le principe même de cet enseignement est discutable et d'ailleurs discuté. Je songe notamment aux critiques formulées par Catherine Kintzler, et réitérées dans son dernier livre, *Penser la laïcité*, p. 114 et suivantes. Je ne reviendrai pas sur cette discussion dont le livre de Philippe Foray (*La Laïcité scolaire*, 2008) offre à mes yeux la meilleure synthèse. Mais je crois que tout travail de thèse sur ce sujet (comme celui de Lola Petit mais aussi par exemple celui que Régis Gaudemer a entamé cette année à l'université de Caen) alimenté par des entretiens d'enseignants, ne peut que gagner à confronter les réactions des enseignants, surtout quand il s'agit de réticences, aux arguments généraux avancés dans ces débats en se posant la question de savoir si, de quelle façon et jusqu'où ils les reproduisent.
2. Le deuxième problème, duquel le premier peut d'ailleurs se nourrir, est de savoir ce qu'il convient d'enseigner en enseignant le fait religieux. S'agit-il d'un enseignement extérieur, comme la notion de « fait » invite à le penser : savoir comment le religieux s'inscrit dans notre histoire et dans notre environnement social et culturel, dans les monuments, le calendrier, la toponymie, les prénoms, etc. (ce qui est l'orientation dominante du rapport Debray de 2002) ? Ou bien s'agit-il d'un enseignement qui prétend s'aventurer dans le projet de comprendre de l'intérieur certains des caractères de l'expérience religieuse (la foi, le sacré, le rapport à la transcendance...) ? S'agit-il autrement dit de faire connaître seulement des manifestations objectives de la religion, voire les objets de la croyance (qu'est-ce qu'un prophète pour le christianisme ?, que signifie monothéisme ?, etc.) ou de

vouloir aussi faire comprendre quelque chose du sujet de la croyance ? Du point de vue d'un enseignement laïque du fait religieux, on voit bien les limites, voire les dangers de cette dernière orientation. Mais d'un autre côté, un enseignement purement extérieur du fait religieux ne s'exposerait-il pas, en réduisant, comme le dit C. Kintzler, la religion à sa positivité, d'être peu capable de faire comprendre les significations anthropologiques, culturelles ou philosophiques du religieux ? Je ne veux pas trancher ici cette question, mais je crois là encore que l'analyse des entretiens avec les enseignants gagnerait à articuler leurs réactions avec les termes généraux de ce débat.

3. Le troisième problème est à mes yeux peut-être le plus important. Il réside tout entier dans l'expression même « enseignement du fait religieux et de la laïcité », et plus précisément dans l'articulation qui se trouve ainsi faite entre ces deux enseignements. Posons la question clairement : quel rapport l'enseignement du fait du fait religieux a-t-il non avec la laïcité (il en a évidemment un avec elle, puisqu'il s'agit d'un enseignement laïque du fait religieux), mais avec *l'enseignement* de la laïcité ? Ce rapport, tant s'en faut, ne va pas de soi. Il faudrait d'abord bien sur s'interroger sur ce qu'il convient d'entendre par « enseignement de la laïcité » Pour le dire de façon raccourcie : enseignement de règles et de principes ou de valeurs, d'un cadre juridique et formel ou de principes substantiels ? Si je commençais ici à aborder ce problème, j'y passerai la journée et sans doute toutes celles qui suivent jusqu'à la rentrée scolaire prochaine tant ce problème est celui qui en France structure les débats autour de la laïcité depuis près de vingt ans. Mais je voudrais ici attirer l'attention sur un autre point : la question de l'articulation entre enseignement du fait religieux et enseignement de la laïcité peut recevoir des réponses différentes selon les justifications avancées en faveur de l'enseignement du fait religieux. Il me semble qu'il en existe trois principales (P. Foray en distingue quant à lui cinq, mais je vais me limiter à ces trois-là, qui me paraissent les plus fréquemment avancées).
 - A. Première justification : la prise en charge par cet enseignement de la question du sens. Cette justification n'est évidemment recevable que si elle signifie que l'école s'efforce de faire comprendre aux élèves la façon dont les religions comprennent le monde (compréhension qui doit être présentée parmi d'autres possibles), mais non si elle signifie qu'il s'agit de faire comprendre religieusement le monde. L'école

laïque a certes à voir avec la question du sens, mais non en ce qu'elle en proposerait un : seulement en ce qu'elle s'efforce de donner aux élèves les moyens de construire le leur propre.

- B. La deuxième justification, la plus courante, la plus souvent évoquée, est la justification patrimoniale : l'analphabétisme religieux. Elle est bien entendu « laïquement » tout à fait acceptable (bien qu'on puisse être sensible à la réserve de P. Foray selon laquelle l'analphabétisme religieux n'est qu'un cas particulier d'un analphabétisme culturel plus général et qu'il n'y a aucune raison de privilégier de ce point de vue le fait religieux sur d'autres manifestations de la culture (en arts, en science...)). La question est simplement de savoir si la dissipation de cet analphabétisme engage la compréhension par les élèves de ce qu'est la laïcité (ce que suppose pourtant l'expression « enseignement de la laïcité »). C'est très loin d'être évident. S'il existait en France une religion d'État, comme en Grèce par exemple, ou une religion établie, comme en Grande-Bretagne, si donc l'école française n'avait pas à se donner le but d'enseigner la laïcité, en quoi cela dispenserait-il de vouloir que les jeunes générations sachent que la Trinité n'est pas qu'une station de métro ?
- C. La troisième justification est relative au vivre ensemble d'une société démocratique. Dans une telle société, par définition pluraliste, la connaissance de la diversité religieuse est de nature à favoriser la tolérance nécessaire à ce vivre ensemble. C'est là d'ailleurs une des significations de la « laïcité d'intelligence » dont parle dans son rapport R. Debray, et P. Gaudin, dans sa thèse et dans son livre, a eu raison d'insister sur ce sens-là de l'expression. Si l'enseignement du fait religieux a un rapport avec l'enseignement de la laïcité, je crois que c'est essentiellement eu égard à cette dernière justification. Mais je crois surtout qu'on ne peut pas prendre pour argent comptant, et sans autre de forme de procès, c'est-à-dire d'analyse, l'expression « enseignement du fait religieux et de la laïcité ». Ce couple n'est pas indissoluble, et l'analyse ne peut se dispenser ni d'envisager les termes du contrat de mariage ni même les conditions d'un éventuel divorce.